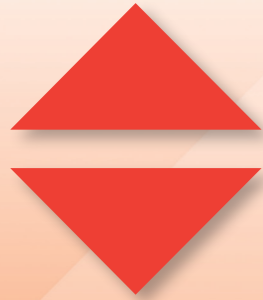


# CANUTEC Centre canadien d'urgence transport



**613-996-6666**  
OU CELLULAIRE : \*666

**CANUTEC** est le **Centre canadien d'urgence transport** qui relève de la Direction générale du transport des marchandises dangereuses (TMD) de Transports Canada. Le mandat principal de la Direction est de promouvoir la sécurité du public lors du transport de marchandises dangereuses par tous les modes de transport. CANUTEC a été établi en 1979 et constitue l'un des principaux programmes élaborés par Transports Canada visant à promouvoir la sécurité lors du déplacement des personnes et des marchandises au Canada.

CANUTEC est un service de consultation national qui vient en aide aux intervenants lors d'urgences mettant en cause des marchandises dangereuses, et ce 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Le centre d'urgence est composé de scientifiques bilingues spécialisés en chimie, ou dans un domaine connexe, et qui ont reçu de la formation en intervention d'urgence. Les conseillers en intervention d'urgence sont qualifiés pour interpréter l'information technique provenant de différentes sources scientifiques, incluant les fiches signalétiques, afin de donner des conseils pertinents en temps opportun.

Le centre offre aussi un service gratuit de réponse téléphonique d'urgence 24 heures par jour pour les expéditeurs canadiens qui désirent inscrire le numéro de téléphone 24 heures de CANUTEC (613-996-6666) sur leurs documents d'expédition de marchandises dangereuses. L'expéditeur doit préalablement s'inscrire auprès de CANUTEC et soumettre les coordonnées des personnes-ressources à contacter ainsi que des fiches signalétiques avant d'obtenir l'autorisation d'utiliser le numéro de téléphone. Une demande d'inscription est disponible sur le site internet de CANUTEC.

CANUTEC traite approximativement 1 000 situations d'urgences annuellement et gère plus de 25 000 appels téléphoniques par année.



## SERVICES

Grâce au système informatisé et à leurs qualifications professionnelles, les conseillers de CANUTEC sont en mesure de fournir des conseils immédiats par téléphone et de recommander les mesures à prendre, ou à éviter, lors d'urgences impliquant des marchandises dangereuses. Toute la documentation technique peut être transmise sur les lieux d'un incident par télécopieur ou par courriel. Il est à noter que le personnel de CANUTEC ne se rend pas sur les lieux d'un incident.

CANUTEC offre de l'information, des conseils et des services dans les domaines suivants :

### Intervention d'urgence

- propriétés chimiques, physiques et toxicologiques des marchandises dangereuses;
- incompatibilités et stabilités des produits;
- premiers soins à prodiguer et les dangers pour la santé;
- mesures d'atténuation pour un incendie, une explosion, un déversement ou une fuite;
- mesures correctives pour la protection de la vie, des biens et de l'environnement;
- distances d'isolation et d'évacuation;
- port des vêtements de protection individuelle et d'équipement ainsi que les procédures de décontamination;
- coordination de la communication avec les représentants de l'industrie, du gouvernement ou des spécialistes médicaux;
- accès rapide à un éventail de ressources nationales et internationales qui comprend le secteur industriel, des équipes d'intervention d'urgence, des entrepreneurs privés en intervention, des groupes d'aide mutuelle, des spécialistes en intervention provinciaux et fédéraux ainsi que d'autres centres d'urgence;
- plus de 2 millions de fiches signalétiques.

## Inscription

- inscription gratuite pour les expéditeurs canadiens qui veulent utiliser le numéro de téléphone d'urgence de CANUTEC sur leurs documents d'expédition.

## Autres services

- information réglementaire sur le transport des marchandises dangereuses;
- participation avec les services d'incendie, les autorités publiques et l'industrie durant leurs exercices de formation;
- sensibilisation aux Plans d'intervention d'urgence (PIU).

## GUIDE DES MESURES D'URGENCE (GMU)

CANUTEC a été fortement impliqué dans la production du Guide des mesures d'urgence (GMU), qui est le résultat d'un projet international conjoint entre le Canada, les États-Unis, le Mexique et l'Argentine. L'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) a entrepris ce projet en ayant comme objectifs l'amélioration et l'harmonisation des recommandations en intervention d'urgence pour les incidents de transport. Un nouveau Guide est publié aux 4 ans pour refléter les changements dans les procédures d'intervention d'urgence et pour mettre à jour les numéros d'identification (numéros UN) et les noms des matières. La politique pour la distribution gratuite du guide est de un (1) par véhicule d'urgence (par exemple : service d'incendie municipal, police, ambulance). Le GMU est également disponible gratuitement sous divers formats électroniques sur le site internet de CANUTEC. Le Guide peut aussi être acheté auprès de distributeurs commerciaux (voir site internet de CANUTEC).

## EXIGENCES RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

En vertu du Règlement fédéral sur le transport des marchandises dangereuses, CANUTEC doit être avisé de tout incident mettant en cause des marchandises dangereuses transportées par mode ferroviaire, maritime ou aérien, ainsi que pour des incidents impliquant des marchandises dangereuses de classe 1, Explosifs, classe 6.2, Matières infectieuses, et dans le cas d'un rejet accidentel provenant d'une bouteille à gaz qui a subi une défaillance catastrophique.

## POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ VOUS ADRESSER À :

CANUTEC  
330, rue Sparks  
Place de Ville, Tour C  
14<sup>e</sup> étage, bureau 1415  
Ottawa (Ontario) K1A 0N5  
Canada

### TÉLÉPHONE :

Renseignements généraux / réglementaires :  
**(613) 992-4624**

Urgences : **(613) 996-6666** (à frais virés) ou  
**\*666** par cellulaire (Canada seulement)

Télécopieur : (613) 954-5101

Courrier électronique : [canutec@tc.gc.ca](mailto:canutec@tc.gc.ca)

Site internet : <http://www.tc.gc.ca/canutec>